

TERMES DE REFERENCE
du sous-thème n°2
de la 10^{ème} Session du CNDS consacrée au Socle de Protection Sociale

I. INTRODUCTION

Le Comité National du Dialogue Social (CNDS) organise sa dixième session sur le thème centrale intitulé « LE SOCLE DE PROTECTION SOCIALE : QUEL MODELE POUR UN SENEGAL EMERGENT ».

Ce thème, outre son caractère scientifique, répond à une triple préoccupations :

1. Il traduit l'engagement du Sénégal à s'attaquer à la pauvreté qui est² la conséquence des conditions de vie précaires qui frappent de larges couches de la société. A cet effet, il constitue une réponse aux préoccupations des groupes vulnérables que sont les enfants, les personnes âgées, les femmes etc.
2. Il s'inscrit dans le cadre des engagements internationaux du Sénégal à travers la ratification ou l'adoption d'instruments juridiques de portée supranationale comme : la Déclaration universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 ; la Convention n°102 sur la norme minimum en matière de sécurité ; le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966 ; la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable de 2008 ; le Pacte mondial pour l'emploi adopté en 2009 ; les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui consacrent les objectifs 5 et 6 à la protection sociale ; et récemment, les Conclusions du Sommet de Yaoundé (Cameroun) sur le socle de Protection sociale (2010) ;
3. Il s'inscrit dans la mise en œuvre des conclusions de la 100^{ème} Conférence Internationale du Travail de juin 2011 de l'OIT à Genève qui recourent la volonté des autorités nationales d'éradiquer la pauvreté. Cette volonté est largement traduite dans les politiques publiques où la question de la promotion de la protection sociale figure en bonne place. Il s'agit : de la stratégie de la croissance accélérée, du Document de Politique Economique et Sociale et du Programme Pays pour le Travail Dément.

Le Socle de Protection Sociale est une expression générique qui regroupe l'ensembles des initiatives, des mesures et actions qui concourent à lutter contre la pauvreté. Il n'existe pas de modèle universel de Socle. Chaque pays élabore et adopte son socle en tenant compte des préoccupations nationales, du niveau des ses ressources nationales et de l'étendue et de la composition des bénéficiaires. C'est la raison pour laquelle le CNDS voudrait, à travers ce thème, susciter une large réflexion sur le modèle de socle qui conviendrait au Sénégal qui est un pays émergent.

II. LES ATTENTES

L'expression Socle de protection sociale appelle une analyse des différents paramètres qui concourent à son élaboration. Chaque pays élabore son socle en tenant compte de son projet de société, de ses réalités propres et de ses conditions spécifiques. Quelle est la nature et l'étendue de ces paramètres sur lesquels on doit s'appuyer pour bâtir un projet de socle cohérent et réaliste qui offre une parfaite visibilité sur sa faisabilité ?

Il est attendu du consultant la présentation d'un modèle de socle pour le Sénégal qui spécifie :

- les objectifs à atteindre,
- les populations cibles;
- le paquet de prestations (services et transferts) ;
- les acteurs institutionnels ;
- la mise en œuvre et le pilotage.

III. PROFIL DE L'EXPERT

La présentation du thème requiert de larges connaissances en sciences sociales, juridiques et économiques. Le consultant chargé de l'animation de ce thème devra satisfaire aux conditions ci-dessous :

- être titulaire d'un diplôme universitaire en sciences sociales, juridiques ou économique avec une bonne connaissance de la problématique de la pauvreté au Sénégal et des initiatives publiques de lutte contre la pauvreté et de prise en charge des groupes vulnérables ;
- avoir une longue expérience dans les domaines relatifs à la protection sociale ou tout autre domaine similaire ou équivalent avec une bonne connaissance des politiques publiques et de la protection sociale ;
- être capable de faire une présentation en power point et d'animer une discussion devant un large auditoire.

IV. OBLIGATIONS DE L'EXPERT

Le consultant devra préparer une communication sous format word d'une quinzaine de pages maximum à mettre à la disposition du CNDS et la convertir en format power point pour la présentation pour une durée maximum de 30 à 45 minutes.

Il devra, en outre, se montrer disponible pour participer aux échanges et débats qui suivront sa présentation pour répondre aux questions et partager les suggestions des participants aux travaux de la session dans un esprit convivial, contradictoire et démocratique.

V. LE PUBLIC CIBLE

Le public cible est composé des membres titulaires du CNDS. Des personnes ressources, et des experts provenant des organisations internationales (BIT, OMS, PNUD, BM, OIM, UNICEF, etc.) et des Universités seront invités à participer aux travaux de la session.

VI. DATE ET LIEU

Les travaux de la Session auront lieu à Dakar du XX au YY à la résidence hôtelière « le Ndiambour.

FICHE D'ADHESION A SENCOP/GRD N°/2009

1. Prénoms.....
2. Nom.....
3. Date et lieu de naissance.....
4. Structure
5. Fonction.....
6. Adresse professionnelle.....
7. Téléphone
8. Fax.....
9. E-mail.....
10. Centres d'intérêt (évaluation, planification, communication, finances publiques, autres).....
.....
.....

Fait à Dakar, le.....

Signature